

# DOSSIER DE PRESSE

## La formation linguistique des étrangers par la préfecture du Rhône

Collectif Fle Attaque  
[Fleattaque2@gmail.com](mailto:Fleattaque2@gmail.com)  
<http://metiersdufle.zeblog.com>

## SOMMAIRE

Communiqué de presse	p.	3
Courrier du préfet du Rhône au collectif Fle Attaque et réponse	p.	5
Articles de presse	p.	9
Témoignages de professeurs lyonnais	p.	10
Présentation du collectif Fle Attaque	p.	12
Liens divers	p.	13

## **Collectif FLE Attaque**

Contact : [fleattaque2@gmail.com](mailto:fleattaque2@gmail.com)

Site : <http://metiersdufle.zeblog.com/>

---

### **Pourquoi faire simple.... ?**

#### **Ou quand la préfecture du Rhône recrute des « formateurs volontaires »**

Le collectif FLE Attaque a pour vocation d'informer sur un métier méconnu, celui d'enseignant de la langue française pour les publics étrangers, et de défendre les droits des professionnels de ce secteur encore peu reconnu des institutions et du grand public. A travers ses actions, le collectif revendique également la qualité dans l'accueil linguistique des publics migrants.

Nous avons été informés le 18 octobre dernier que, dans le cadre d'un programme de préparation au DILF (Diplôme Initial de Langue Française) à des adultes étrangers résidant en France, le département du Rhône s'apprêtait à recruter et former 137 « formateurs volontaires ». Ces derniers, fonctionnaires retraités ou en exercice, recevront une formation de 38h censée leur donner les connaissances et les compétences pédagogiques nécessaires pour former et évaluer en français langue étrangère. L'enveloppe totale du projet est de 150 000 euros en 2007 et 2 millions en 2008.

Ce recrutement d'intervenants volontaires et amateurs n'ayant aucune expérience de l'enseignement de la langue française aux étrangers a été décidé alors que, dans ce domaine, des professionnels qualifiés et compétents existent déjà. Les professeurs de FLE (Français Langue Etrangère) sont formés dans des cursus professionnalisants de niveau Bac + 4 à Bac + 8. Ce sont des acteurs de terrain qui interviennent en France et à l'étranger sur diverses missions, parmi lesquelles figure l'enseignement du français dans le cadre du Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI), mis en place en 2003 et rendu obligatoire en 2006.

Nous avons donc contacté, à la préfecture du Rhône, MM. Gérard et Régner, pour leur témoigner notre étonnement. La réponse de la préfecture nous a surpris sur plusieurs points.

Alors qu'aucune campagne de recrutement n'a été lancée ni à l'ANPE ni sur les sites spécialisés ([fdlm.org](http://fdlm.org) et [fle.fr](http://fle.fr)), on nous a expliqué que le recrutement de volontaires était nécessaire pour pallier l'insuffisance des dispositifs déjà existants. Or ces dispositifs n'ont pas été sollicités dans un premier temps et ont été mis devant le fait accompli ; de plus, les candidatures spontanées de professeurs FLE au chômage ont été rejetées.

D'autre part, on nous a assuré que les formateurs volontaires n'étaient pas destinés à remplacer les formateurs professionnels : *« ces volontaires n'ont pas vocation à dispenser des cours au-delà du niveau français grand débutant, contrairement aux étudiants diplômés en FLE. Les exigences en termes de besoin de formation de formateurs ne sont pas équivalentes »*. Or, s'il suffit de 38h de formation pour être capable d'enseigner la lecture et l'écriture aux débutants, cela signifie que l'on pourrait recruter des formateurs amateurs formés 38h pour prendre en charge les

enfants scolarisés à l'école primaire ; ou encore qu'il suffit de parler une langue pour l'enseigner. Nous nous élevons fermement contre l'idée selon laquelle des publics débutants peuvent se contenter de formateurs eux aussi débutants.

Enfin, on nous a expliqué que, par cet appel au volontariat, la préfecture avait souhaité fédérer les vocations citoyennes. Nous nous inquiétons pourtant du recours à des agents de la préfecture pour enseigner le français à des étrangers, lorsqu'on sait que l'obtention d'un titre de séjour est liée, pour les primo-arrivants, à l'assiduité aux cours de français.

Tout métier requiert une formation solide et une expérience. Pourquoi l'enseignement du FLE ferait-il exception ? Nous souhaitons défendre la qualité des conditions d'apprentissage des publics migrants ou immigrés, futurs citoyens. En effet, de la qualité de leur formation dépend leur avenir et celui de leurs enfants.

Les professeurs de FLE ont des compétences spécifiques à investir dans les parcours d'intégration des migrants ; il est important de leur en laisser l'opportunité. C'est la cohérence entre les discours gouvernementaux sur l'intégration et l'égalité des chances et leur réalisation effective qui est en jeu.

Le collectif FLE Attaque

Lien vers le courrier du préfet du Rhône au collectif Fle Attaque, le 19 octobre 2007 :

<http://metiersdufle.zeblog.com/269581-reponse-du-prefet-du-rhone-du-19-octobre-2007/>

La réponse du collectif :

Collectif FLE Attaque  
Contact : fleattaque2@gmail.com

Monsieur Régnier  
Préfet à l'égalité des chances  
Préfecture du Rhône

*Objet : Réponse au courrier du 19 octobre 2007*

Paris, le 8 novembre 2007

Monsieur le Préfet,

Nous vous remercions de la rapidité de votre réponse à notre courrier du 19 octobre. Nous sommes très sensibles à l'intérêt que vous portez à nos questionnements et nous réjouissons de pouvoir échanger avec vous sur ce sujet aussi riche que complexe.

Nous apprécions votre volonté de reconsidérer et de revaloriser les besoins linguistiques des résidents étrangers de longue date. En effet, les politiques publiques de ces dernières années tendaient à privilégier l'accueil linguistique des primo-arrivants. Il y avait donc là une lacune importante. Par ailleurs, nous approuvons votre souci de former les intervenants des dispositifs de formation linguistique, et de les rémunérer : cela montre que vous reconnaissez l'enseignement de la langue et de la culture française comme un métier à part entière qui requiert des compétences et connaissances professionnelles précises, légitimées par un salaire.

Nous aimerions d'ailleurs attirer votre attention sur le fait que ces 25 euros représentent, à quelques centimes près, le double de la rémunération horaire plancher définie par la convention collective des organismes de formation (n°3249) pour les formateurs. C'est dire à quel point le métier d'enseignant de FLE souffre d'un manque de reconnaissance : ces informations vous permettent sans doute de mieux comprendre nos revendications et notre engagement. Toutefois, nous continuons à nous interroger sur certains aspects du dispositif CLEF. C'est pourquoi, confiants en votre sens du dialogue, nous nous adressons à vous en tant que professionnels et citoyens soucieux de contribuer positivement à votre projet, pour le bien des publics concernés et la reconnaissance des professionnels du FLE et de l'alphabétisation.

## **Pallier les insuffisances des dispositifs existants**

Vous le soulignez à juste titre, les dispositifs existants ne couvrent pas – loin de là – la totalité des besoins de formation linguistique des immigrés en France. Mais pourquoi proposer un dispositif parallèle à ceux existant dans le secteur professionnel FLE, comme si celui-ci n'avait pas vocation à répondre à la demande ? En effet, les organismes de formation existants s'occupent de tous les étrangers et le font depuis toujours. Ils connaissent donc bien ces publics et possèdent une réelle expertise en la matière.

Mais depuis la mise en place du CAI en 2003, ces structures ont vu se réduire les budgets alloués à la formation linguistique des anciens résidents : ces budgets ont été consacrés à 80% à l'accueil des primo-arrivants. Tributaires de leur attribution, les centres de formation ont ainsi été contraints de redistribuer leurs actions en direction de l'un ou l'autre de ces publics. Il nous semble donc que si les structures existantes répondent insuffisamment à la demande, c'est parce qu'elles manquent de moyens financiers. Pourquoi alors les initiateurs de ce projet n'ont-ils pas choisi d'élargir les attributions des structures professionnelles et d'augmenter leurs budgets, pour qu'ils puissent accueillir un public plus nombreux ? Proximité et souplesse vs professionnalisme et qualité ?

Votre courrier fait état d'une dichotomie entre les organismes de formation qui offriraient professionnalisme et qualité, et le travail des bénévoles qui permettrait de répondre aux besoins de proximité et de souplesse. Pourtant, les organismes de formation qui officient au sein des marchés ACSE/ANAEM offrent la proximité (qui est même un critère d'habilitation pour l'obtention de ces marchés) et la souplesse (obligation de garantir des entrées et sorties permanentes, par exemple). Le manque d'organismes proches et habilités doit pouvoir se résoudre par une plus large ouverture à l'habilitation pour plus de centres, et aussi par une garantie de professionnalisme des acteurs. Ensuite, l'insuffisance des dispositifs ne réside pas dans un manque de bénévoles, mais bien dans un manque de professionnels qualifiés et expérimentés. Les bénévoles, nous nous permettons de le rappeler, ne sauraient être une solution en soi .

Enfin, nous ne saurions croire que vous défendez l'idée d'une qualité réservée aux centres de formation tandis que les publics accueillis par les autres structures se contenteraient de formations au rabais. A quoi serviraient la proximité et la souplesse si l'enseignement n'était pas bon ? La qualité doit être exigée de tous les acteurs concernés – et des formateurs professionnels doivent pouvoir la garantir partout où elle est requise.

## **Les budgets**

Nous nous interrogeons également sur la logique économique qui sous-tend le projet CLEF. Ainsi, il est prévu qu'en cas d'échec de la formation dispensée par les volontaires, les candidats au DILF seront réorientés vers des dispositifs professionnels. Pourquoi doubler la dépense alors que des professionnels assureraient une formation plus poussée et de meilleurs taux de réussite à l'examen dès le début de la formation ?

D'autre part, entre 20 et 30 formateurs sortent chaque année du Master FLE de l'université de Lyon 2, spécialisé dans l'accueil linguistique des migrants – sans compter les formateurs spécialisés issus des cursus DUDILA et DIFLES. Ces formateurs ont effectué deux stages pratiques et possèdent une réelle compétence pédagogique. Ne pas les solliciter dans le cadre de ce dispositif coûte cher. Il faut rappeler qu'en France, un étudiant en université publique

coûte 6 820 euros par an à la collectivité; arrivé en licence, au terme de 18 ans d'études, cet étudiant a déjà coûté 113 750 euros aux contribuables . Pourquoi permettre que l'Etat finance le parcours de ces étudiants pour en faire des chômeurs et dépenser encore un budget conséquent pour former des non professionnels?

## **Politique d'emploi**

Nous arrivons ainsi au paradoxe que représente le recrutement de fonctionnaires retraités ou encore salariés alors que des actifs professionnels existent et sont, pour certains, en recherche d'emploi. La mise en place du dispositif CLEF n'a fait l'objet d'aucune campagne de recrutement ni auprès de l'ANPE, ni auprès des deux sites Internet spécialisés dans le FLE : fle.fr et fdm.org. Nous avons reçu le témoignage d'un professeur de FLE qui a postulé auprès des services du dispositif et a vu sa candidature rejetée – il ne s'agit donc pas d'un manque de personnels mais bel et bien d'un choix. Nous nous interrogeons donc sur les concertations qui ont été menées avec le Ministère du travail ou l'ANPE en termes de politique d'emploi. Le chômage et la précarité des professionnels actifs du FLE sont réels. Comprenez nos inquiétudes.

## **Les problématiques de l'accueil linguistique des migrants**

Les problématiques spécifiques liées à l'accueil linguistique des migrants sont l'un de nos domaines d'expertise. C'est pourquoi nous nous permettons d'apporter quelques précisions importantes dont, pourtant, ni le dossier de presse de la préfecture ni votre courrier ne font état.

D'abord, de quel public parle-t-on ? Dire qu'un public «*ne maîtrise pas la langue*» est trop vague. S'agit-il de l'oral ? De l'écrit ? De la lecture ? Des trois à la fois ? Il est avant tout essentiel de savoir si ces publics ont été scolarisés ou non dans leur pays d'origine. Se pose ainsi la question du diagnostic initial qui permettra de déterminer le niveau et les besoins des personnes accueillies. Pour les personnes peu ou pas alphabétisées, l'accès au DILF sera très difficile – et exigera peut-être plusieurs années de travail. En effet, comprendre, parler, lire, écrire, compter, s'orienter dans l'espace et dans le temps, organiser sa pensée, ou encore affiner ses capacités d'analyse, le tout en langue étrangère, à l'âge adulte, après 8 heures de travail quotidien... tout cela représente un investissement considérable, qui requiert l'intervention de véritables professionnels.

D'autre part, il nous semble qu'une confusion existe au sujet du niveau requis des formateurs. Votre courrier suggère que des apprenants débutants peuvent se satisfaire de formateurs eux aussi débutants, tandis que les plus hauts niveaux doivent être pris en charge par des professionnels. Ne pensez-vous pas que cette vision des choses est un peu caricaturale ? Jugez-en par vous-même : s'il suffit de 38h de formation pour être capable d'enseigner la lecture et l'écriture aux débutants, cela signifie que l'on pourrait recruter des volontaires formés 38h pour prendre en charge les enfants scolarisés à l'école primaire ; ou encore qu'il suffit de parler une langue pour l'enseigner... Par ces exemples, nous souhaitons rappeler que les savoirs premiers sont les fondements des apprentissages ultérieurs et ne doivent donc pas être traités avec légèreté, sous peine d'amener à l'échec apprenants et enseignants. D'ailleurs, l'Etat exige la présence de formateurs diplômés (Maîtrise FLE minimum) pour l'attribution des marchés ANAEM et ACSE. C'est donc que cette expertise est jugée indispensable.

## **Quels moyens pour quels publics ?**

Recruter des volontaires insuffisamment formés n'est pas une solution, ni en termes de qualité, ni en termes économiques, ni même en termes de citoyenneté. Seuls des professionnels qualifiés sont capables d'assurer une qualité optimale des formations, et ce n'est pas faire du corporatisme que d'affirmer cela. « *Pas besoin d'avoir 3 bacs pour enseigner 3 mots de français à des étrangers* », a dit une future formatrice volontaire lors de la présentation officielle du projet... L'enjeu est-il d'enseigner « *trois mots* » ? S'agit-il vraiment de cela ? Les immigrés non francophones ont-ils besoin de « *3 mots* » pour suivre la scolarité de leurs enfants ? Pour trouver du travail ? Pour devenir des citoyens français ? Pour exercer leurs devoirs, faire respecter leurs droits et ne pas être continuellement en état de dépendance vis-à-vis de la société qui les accueille ?

L'accueil linguistique des migrants, gage d'une intégration sociale réussie pour eux, d'une réussite scolaire et éducative pour leurs enfants, ne peut être mis dans les mains d'amateurs, quelle que soit leur bonne volonté. Il ne suffit pas d'être français pour enseigner le français, ni de savoir écrire pour alphabétiser. Le FLE et l'alphabétisation sont des disciplines à part entière, comme l'histoire ou les mathématiques. Ce type de mission requiert des compétences, une expertise. C'est pourquoi nous ne comprenons pas l'allusion à un appel à mobilisation citoyenne et souhaiterions obtenir des précisions supplémentaires sur ce point.

### **Engageons ensemble une nouvelle réflexion**

Pour finir nous vous invitons à venir dans des classes de FLE et d'alphabétisation, pour mieux connaître nos publics, leur diversité, leurs conditions d'apprentissage ; pour découvrir notre métier, ses difficultés, sa technicité. Rencontrer les enseignants et leur public est le moyen idéal pour mesurer, concrètement, à quel point la qualité de l'intégration sociale est liée à la qualité des formations linguistiques.

Nous vous serions également très reconnaissants de bien vouloir reconsidérer le recrutement de non professionnels dans le cadre de ce plan d'apprentissage du français et, avant d'en poursuivre l'application, d'envisager une nouvelle concertation avec l'ensemble des acteurs du FLE et de l'alphabétisation : formateurs, professeurs d'université, associations, centres de formation. Nous sommes convaincus que notre message et notre volonté de dialoguer trouveront chez vous, une fois encore, un écho favorable.

Nous vous remercions de votre attention et, dans l'attente de votre réponse, vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de tout notre respect.

## **Le Collectif FLE Attaque**

**(AFP 12 octobre)**

## **Le département du Rhône propose une formation au français pour les immigrés**

La préfecture du Rhône a annoncé jeudi le lancement d'un plan d'apprentissage du français pour les étrangers du département, qui devrait permettre de former 6.000 personnes par an. Ce plan, qui sera mis en oeuvre début 2008, "est une expérience pilote en France à la fois par le nombre d'étrangers concernés, 6.000 par an, et par la formalisation du dispositif sur tout le département", a indiqué à l'AFP une responsable de la préfecture. Le programme, d'un budget de deux millions d'euros pour 2008, devrait permettre de former chaque année 4.000 étrangers "primo-arrivants", ainsi que 2.000 étrangers anciennement installés, tous en situation régulière. D'une durée de 38 heures, cette formation permettra de conduire les stagiaires au niveau du Diplôme initial de langue française (DILF). Créé en 2006, ce diplôme officiel du ministère de l'Education nationale valide un niveau de maîtrise de base du français comme comprendre des informations simples à l'oral ou à l'écrit, ou être capable de demander un prix ou d'indiquer un problème de santé. Les 150 formateurs seront des fonctionnaires volontaires issus de la préfecture, des retraités de l'Education nationale et des bénévoles associatifs. Ils seront rémunérés 25 euros brut par heure de cours. Selon la préfecture, 170.000 étrangers en situation régulière vivent actuellement dans le département du Rhône.

**(20 Minutes/ Lyon)**

## **Les cours du préfet chahutés par des profs**

<http://www.20minutes.fr/article/190632/Lyon-Les-cours-du-prefet-chahutes-par-des-profs.php>

Le dispositif d'apprentissage du français aux étrangers récemment annoncé par la préfecture du Rhône ne fait pas l'unanimité. Basé sur le volontariat de cent trente-sept retraités de l'Education nationale et agents de la préfecture formés depuis hier sur le campus de Bron, ce dispositif « dévalorise » les professeurs diplômés, selon un collectif d'enseignants et le syndicat Rhône-Alpes des personnels de la formation (Syraptor). Ce dernier, affilié à la CFDT, a fait part de ses inquiétudes dans une lettre envoyée hier au préfet, Jacques Gérard. Tout comme le collectif de professeurs de français langue étrangère (FLE) Attaque. « Des professeurs sont formés pour enseigner le français aux étrangers. Nous avons tous entre bac + 4 et bac + 8, \*alors que les personnes recrutées par la préfecture vont être formées en quatre jours. Notre métier est totalement ignoré », s'indigne Aurélie Tardy, 32 ans, relais du collectif FLE Attaque. Cette professeure qui enseigne depuis 1999 dans le Rhône explique par ailleurs que sa profession, où les vacances sont nombreuses, reste très précaire et méconnue. « Pour une fois qu'un projet était mis en place, nous ne sommes pas sollicités. C'est dévaloriser le diplôme que les étrangers obtiendront à la fin », poursuit-elle. « Cette position n'est pas fondée, assure Alain Régnier, préfet délégué pour l'égalité des chances qui a participé à l'élaboration du dispositif. Les enseignants ne vont pas être lésés, car ils seront davantage sollicités pour faire passer les épreuves du diplôme. » Il explique d'ailleurs vouloir travailler main dans la main avec les six organismes de formation du département, qu'il doit rencontrer aujourd'hui.

Carole Bianchi - (c) 2007 20 minutes  
20 Minutes, éditions du 26/10/2007 - 07h18

## Sélection de témoignages

### Le témoignage de Rebecca

Bonjour et merci pour votre réponse, c'est bon de savoir que des formateurs se mobilisent...J'ai bien sûr fait suivre à tous mes potes et collègues formateurs...

Je peux vous dire que lors de la présentation officielle du préfet, celui-ci a commencé son discours avec ces mots (gravés dans ma mémoire traumatisée !) : "Si en France nous manquons de rigueur pour "démasquer" ( je ne me souviens plus exactement du terme employé) les étrangers en situation irrégulière, nous devons néanmoins améliorer l'enseignement du français pour les étrangers en situation régulière particulièrement pour les femmes cloîtrées chez elles qui subissent les violences de leurs maris voire de leurs enfants car elles sont considérées comme inférieures....."

A la fin de cette présentation pour parachever la mascarade, une jeune algérienne a été conviée à la tribune et a dit: "je suis heureuse d'être en France, j'ai appris parler français, merci la France" et tout le monde a applaudi...Il faut savoir que dans l'assistance, il y avait des bénévoles de la Croix-Rouge (qui a de fortes accointances avec la sous-préfecture dans le Rhône), des employés de la préfecture, des enseignants retraités. J'ai eu quelques échanges dont un que je vous rapporte car je le trouve édifiant. Alors que je lui faisais part de mes craintes en tant que formatrice par rapport à ce nouveau dispositif, ma voisine de gauche travaillant à la préfecture et candidate pour être formatrice-volontaire m'a répondu "il ne faut pas avoir 3 bacs pour enseigner 3 mots de français à des étrangers. En plus ce sont des adultes, ce ne sont pas des enfants, il n'y aura pas besoin de les recadrer" Texto!! Tout cela peut sembler anecdotique mais je pense que ça révèle l'état d'esprit dans lequel ce dispositif est mis en place, à la hâte, sur mesure pour les bénévoles de la Croix-Rouge, les fonctionnaires de la préfecture. A ce propos dans son courrier, le préfet ne mentionne pas les bénévoles de la Croix-Rouge et les enseignants retraités qui ont été convoqués en urgence pour venir à la présentation officielle de ce dispositif et être candidats à la formation de formateurs volontaires.

Mon entretien avec Jean-Marie Besse a été bref, je l'ai interrogé sur sa position et celle des enseignants de Lyon 2 avec qui j'ai suivi la formation DIFLE et DUDILA. Il m'a répondu qu'ils (les enseignants de Lyon 2) s'étaient interrogés sur leur participation à la mise en place de ce dispositif et qu'ils avaient décidé qu'il valait mieux être « dedans » qu' «en dehors » et qu'ainsi ils pourraient jouer un rôle de « gardes-fous » !!

Voilà ce que je peux vous dire pour le moment...Je suis en recherche d'emploi depuis 6 mois et il n'y a pas d'offre d'emploi pour des postes de formateurs FLE sur la région lyonnaise (ou 3H par ci, 3H par là et pas souvent...). Cela pose question...

J'ai un contrat de 15 jours à l'AFPA mi-novembre. Au-delà de mon cas personnel, c'est l'ensemble des formateurs professionnels qui est touché via les actions FLE qui sont en forte diminution sur la région Rhône Alpes, je ne connais pas la situation sur d'autres régions mais je peux imaginer que c'est assez général eu égard à la politique qui se met en place pour maîtriser l'immigration.

Je souhaite avoir des éclaircissements si vous en avez, des informations...Savez-vous s'il existe un collectif de formateurs sur Lyon, êtes-vous en relation avec des formateurs sur cette région ??

### **Le témoignage de Fabienne**

Bonjour,

Fraîchement diplômée d'un Master 1 de FLE à Lyon, je cherche activement et sans beaucoup de résultat du travail comme professeur de Fle. Dès que j'ai appris la mise en place d'un plan pilote d'apprentissage du français à Lyon, j'ai proposé ma candidature auprès du service concerné. J'ai également appris que la priorité était donnée aux employés de la préfecture et aux retraités de l'éducation nationale, ce que je trouve plutôt inadmissible...et j'ai ainsi entendu parlé de votre collectif. J'aimerais connaître la place de votre mouvement dans ce projet et la façon dont celui-ci évolue. Merci d'avance !

### **Le témoignage de Chantal**

Bonjour, et grand merci !! j'avais contacté la Croix-Rouge et la préfecture suite à l'article paru dans 20 minutes le 14 septembre 2007 relatant la visite de Brice Hortefeux à Lyon. Je n'avais pas réussi à avoir d'informations sur les mesures qui seraient mises en place et lorsque j'avais signalé que je m'interrogeais sur le pourquoi du recrutement de retraités de l'éducation nationale alors qu'il existe un nombre de plus en plus important d'enseignants de FLE compétents et expérimentés dans ce domaine, on m'avait répondu d'envoyer mon CV mais que ce serait certainement du bénévolat. Bref personne ne savait rien. je suis bien contente que vous ayez eu accès à l'information. Je vous écris pour vous remercier de la démarche et vous proposer de publier la lettre que vous diffusez, sous forme d'article dans les journaux locaux lyonnais et rhônalpins et pourquoi pas nationaux étant donné que si le Rhône est pilote dans ce domaine... J'ai bien entendu fait suivre votre mail à tous mes contacts FLE et reste à votre disposition pour des démarches localement ou pour vous transmettre les contacts des journaux.[...]

Et bien je viens à l'instant de rentrer du campus de Lyon 2 où se déroulait aujourd'hui la première journée de "formation" des 137 volontaires. Nous nous sommes déplacées avec le syndicat de formateur Syrafor et avons distribué un tract commun (version CFDT d'un côté et version Fle attaque de l'autre). Cette intervention a suscité quelques réactions des participants (de soutien) qui semblaient pour beaucoup s'être posés la même question que nous... d'autres, enseignants, semblaient douter de la qualité de la formation dispensée et semblaient préoccupés pour les participants non-enseignants. Je pense que c'était une bonne action que de se rendre sur les lieux de la formation, à la rencontre des volontaires pour les informer. Le syndicat Syrafor, CFDT envoie lui aussi un courrier à au préfet mais aussi au conseil régional et général. Enfin la CGT a envoyé hier une lettre au préfet sur le même thème. En téléphonant à la préfecture on m'a expliqué que les personnes formées ne serait pas totalement en charge de la formation linguistique des prétendants au DILF mais encadrants. Il m'a été précisé que des moyens seraient mis en oeuvre pour soutenir les structures existantes et leur permettre d'embaucher plus d'enseignants... On a également insisté sur le fait qu'il s'agissait d'une expérience et qu'au vu des résultats l'action serait élargie, modifiée... lorsque j'ai demandé pourquoi ne pas avoir fait appel à des professionnels pour garantir la réussite et l'efficacité du plan on m'a répondu qu'il fallait pouvoir agir rapidement et que pour des raisons de facilité administrative et de paiement il était plus "pratique" de faire appel à du personnel "connu". Une des participants nous a d'ailleurs indiqué que beaucoup avait dû prendre sur leur congé pour suivre la formation. Nous avons convenu de nous réunir éventuellement, et en mobilisant plus de profs pour la prochaine session de formation qui aura lieu le 8 novembre, si cela était nécessaire. Voilà, rapidement et dans le désordre les dernières nouvelles. Et de votre côté, comment ça se passe ?

## **Le collectif FLE Attaque**

### **La naissance de FLE attaque**

FLE attaque naît à la suite des Etats Généraux du FLE des 16 et 17 janvier 2006. Une réunion des professeurs de FLE d'Ile de France désireux de faire bouger les choses a lieu le 5 avril 2006. Ce jour là, les personnes réunies décident que leur groupe prendra le nom de FLE attaque en référence au célèbre film Mars Attacks, humour noir en situation précaire oblige.

### **Le blog : <http://metiersdufle.zblog.com/>**

La première action du collectif est de créer un blog pour l'information et la défense des professionnels du FLE, du FLS, de l'alphabétisation et de la lutte contre l'illettrisme. Il verra le jour le 7 avril 2006. Il informe sur les actions du collectif, mais pas uniquement : il rassemble des informations sur les institutions du domaine du FLE, les contrats de travail, les conventions collectives, les actions syndicales et publie des témoignages.

### **Le statut de FLE attaque / contacts avec les syndicats**

Plusieurs réunions font suite à celle d'avril 2006, pendant lesquelles le collectif s'interroge sur la formalisation de son mouvement : faut-il créer un syndicat ? Une association ?

Les membres du collectif se mettent en relation avec les syndicats pour faire connaître leur situation et voir comment ces derniers pourraient prendre en considération les revendications des professionnels du FLE, tout en réfléchissant à la manière dont les professeurs de FLE pourraient se regrouper et s'organiser. La question est épineuse pour les interlocuteurs : les professeurs de FLE interviennent dans le secteur privé comme dans le secteur public, en France et à l'étranger... Autant dire que plusieurs branches syndicales, parfois peu habituées à travailler de concert, sont concernées.

### **Les actions extérieures d'information**

La première "sortie" de FLE attaque a lieu à l'occasion des manifestations du premier mai, où le collectif se joint à la manifestation May Day des précaires. Les professeurs de FLE présents rencontrent un franc succès : plusieurs journalistes viennent les interviewer et un article est publié dans le n°901 (11 mai 2006) de Politis.

Par ailleurs, des membres du collectif sont sollicités pour parler des métiers du FLE aux étudiants de Master des universités Paris 5, Paris 8 et Paris X.

Le 23 janvier 2007, quatre professeurs de FLE, dont un membre actif de FLE attaque, sont invités par Radio Libertaire à témoigner du travail effectué par les profs de FLE en milieu associatif.

Lors d'Expo langues 2007, les membres actifs de FLE attaque prennent la parole au cours des conférences organisées par le Ministère des Affaires Etrangères et le Centre International d'Etudes Pédagogiques, pour les interpeller sur le sort des professionnels du FLE - FLS.

Le collectif francilien participe activement aux intersyndicales et développe ses interventions en province, à Lyon, Aix et Toulouse.

## LIENS DIVERS

La présentation du plan d'apprentissage départemental du français :  
dossier de presse de la préfecture du Rhône

[http://www.rhone.pref.gouv.fr/automne\\_modules\\_files/pnews/public/r7778\\_60\\_dp\\_apprentissage\\_francais\\_web.pdf](http://www.rhone.pref.gouv.fr/automne_modules_files/pnews/public/r7778_60_dp_apprentissage_francais_web.pdf)

Le livre blanc des professionnels du français langue étrangère « Vous avez dit précaires ? » :

<http://metiersdufle.zeblog.com/163656-livre-blanc-de-la-langue-culture-francaise-contribution-integrale-du-collectif-fle-attaque/>

Le Livre blanc de la langue-culture française et de son enseignement en France et à l'Étranger paru à la suite de rencontres intersyndicales dans la ligne des Etats Généraux du FLE –FLS sur le site :

<http://fle-fls.forumpro.fr/actions-f21/livre-blanc-du-fle-fls-t179.htm>

<http://www.aplv-languesmodernes.org/spip.php?article866>